

DÉLIBÉRATION
Conseil d'administration
Séance du 16 décembre 2025

Délibération
n° 220-2025
Point 4.8

Point 4.8 de l'ordre du jour
Prix pour les étudiants major de promotion (cartes cadeaux)

EXPOSE DES MOTIFS :

Dans le cadre de la cérémonie de remise des diplômes du département d'informatique, des cartes cadeaux achetées à Auchan ont été offertes aux étudiants major de promotion, pour un total de 500 euros.

Il est demandé au conseil d'administration d'approuver les prix pour les étudiants major de promotion pour un montant de 500€.

Rapporteur : Frédérique BERROD

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les prix pour les étudiants major de promotion (cartes cadeaux) d'un montant de 500 euros.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 17 décembre 2025

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT